



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
CD/CT/ND 180-17
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2016-2021/2017/10

<p align="center">PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2017-10 BUREAU DU 07 SEPTEMBRE 2017</p>

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le jeudi 07 septembre 2017 à 10h00 au CFA du Havre, 78 rue Hilaire Colombel au Havre.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. HUBERT – 2ème Vice-Président
- Mme CHICOT – 3ème Vice-Président
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- Mme CANTEREL – 1^{er} Secrétaire adjointe
- Mme DUMESNIL – 4ème Secrétaire adjointe
- M. DARTOIS – 5ème Secrétaire adjoint – *entre en séance à 12h*
- Mme TARLEVE – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- M. MOLLIEN – 1^{er} Vice-Président
- M. PARRET – Secrétaire
- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint
- M. CROISE – 3ème Secrétaire adjoint

L'ordre du jour :

Bureau n°10 : 07/09/2017

Preliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 19/06/17.
 Approbation du procès-verbal du bureau en date du 13/07/17.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :
Renouvellement de l'adhésion à l'OCAR (Office du Commerce et de l'Artisanat de Rouen). Désignation d'un membre Elu représentant la CMA 76 à l'OCAR.

Document de travail transmis préalablement :
- Courrier de l'OCAR du 15/07/17 (document n°1)

Point n° 2 :
Proposition de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux et de la parcelle suivante :
- Local du CFA,
- parcelle référencée MK 11 : Parcelle de 3082 m²,
Identifiés sur le plan du document n° 2.2, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.
Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique des locaux et de la parcelle référencés MK 11 : Parcelle de 3082 m², identifiés sur le plan du document n°2.2, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.
La désaffectation et le déclassement seront à compter de la date du 07/09/17.
Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de ces deux propositions précédentes dans l'hypothèse où elles seraient votées par le bureau.

Document de travail transmis préalablement :
- Articles L. 3211-13, R. 3211-31 et R 3211-32 du code général de la propriété des personnes publiques (Document n°2.1).
- Plan cadastral (Document n°2.2)

Point n° 3 :
Proposition d'adoption de la procédure de vente des biens mobiliers de la CMA76, des antennes et des CFA.
En conséquence de la désaffectation et le déclassement du CFA de ROUEN sis Route de Bonsecours à ROUEN et ceci à compter de la date du 07/09/17, il est proposé au Bureau

de se prononcer sur l'adoption d'une procédure de vente des biens mobiliers de la CMA76, des antennes et des CFA.

Document de travail transmis préalablement :

- *Procédure de vente des biens mobiliers de la CMA76, des antennes et des CFA (Document n°3).*

B- POINTS D'INFORMATION

Point n°4 :

Nomination par le Président DORE de Madame Clarice TARLEVE, au poste de Secrétaire Générale par intérim de la CMA 76.

Il est précisé au Bureau que la procédure de recrutement pour la vacance du poste de Secrétaire général de la CMA 76 est close depuis le 22/07/2017. Elle est effectuée par la CMA 76 sur le réseau national des chambres de métiers et de l'artisanat conformément aux dispositions du statut du personnel des chambres de métiers.

L'annonce de vacance du poste a été publiée le 21/06/2017 par circulaire de l'APCMA.

Cette nomination sera transmise à l'autorité de tutelle, c'est à dire le Préfet de Région.

Document de travail transmis préalablement :

- *Article 10-I du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat (document n°4.1)*
- *Décret n°64-1362 du 30/12/1964 – article 8 bis - relatif aux chambres de métiers et de l'artisanat (document n°4.2)*

Intervention en séance :

- *M. Christophe DORE, Président de la CMA 76*

Point n°5 :

Point sur les inscriptions en CFA.

Intervention en séance :

- *Mme Clarice TARLEVE*

Point n°6 :

Guichet Unique point d'étape dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Intervention en séance :

- *Mme Céline BREBION-LEIRE, Directrice Emploi-développement-Innovation*

Point n°7 :

CFA de DIEPPE, présentation de l'Opération de rénovation.

Intervention en séance :

- *MM. Jérémy PAYET et Guillaume MARAIS, responsable du Patrimoine et Chargé de Mission*

Point n°8 :

Agenda du Président, point sur rendez-vous et rencontres depuis le dernier Bureau.

Intervention en séance :

- *M. Christophe DORE, Président de la CMA 76*

M. le Président DORE, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10h20 avec l'ordre du jour présenté ci-dessus.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

B- POINTS D'INFORMATION

Point n°4 :

Nomination par le Président DORE de Madame Clarice TARLEVE, au poste de Secrétaire Générale par intérim de la CMA 76.

Il est précisé au Bureau que la procédure de recrutement pour la vacance du poste de Secrétaire général de la CMA 76 est close depuis le 22/07/2017. Elle est effectuée par la CMA 76 sur le réseau national des chambres de métiers et de l'artisanat conformément aux dispositions du statut du personnel des chambres de métiers.

L'annonce de vacance du poste a été publiée le 21/06/2017 par circulaire de l'APCMA.

Cette nomination sera transmise à l'autorité de tutelle, c'est à dire le Préfet de Région.

Document de travail transmis préalablement :

- Article 10-I du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat (document n°4.1)
- Décret n°64-1362 du 30/12/1964 – article 8 bis - relatif aux chambres de métiers et de l'artisanat (document n°4.2)

Intervention en séance :

- M. Christophe DORE, Président de la CMA 76

Préliminaire : **Approbation du procès-verbal du bureau en date du 19/06/17.**
 Approbation du procès-verbal du bureau en date du 13/07/17.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 19/06/17 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 13/07/17 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n° 2 :

Proposition de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux et de la parcelle suivante :

- Local du CFA,

- parcelle référencée MK 11 : Parcelle de 3082 m², identifiés sur le plan du document n° 2.2, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique des locaux et de la parcelle référencés MK 11 : Parcelle de 3082 m², identifiés sur le plan du document n°2.2, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

La désaffectation et le déclassement seront à compter de la date du 07/09/17.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de ces deux propositions précédentes dans l'hypothèse où elles seraient votées par le bureau.

Document de travail transmis préalablement :

- *Articles L. 3211-13, R. 3211-31 et R. 3211-32 du code général de la propriété des personnes publiques (Document n°2.1).*
- *Plan cadastral (Document n°2.2)*

Résolution 2016-2021 /2017-10 B.347 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX SUIVANTS :

- LOCAL DU CFA,

- PARCELLE MK11 DE 3082 M2,

IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°2.2 DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 41 ROUTE DE BONSECOURS – 76000 ROUEN M2

EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION DE DECIDER LE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX ET DE LA PARCELLE MK11 DE 3082 M2 IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°2.2 DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 41 ROUTE DE BONSECOURS – 76000 ROUEN M2 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

LA DESAFFECTATION ET LE DECLASSEMENT SERONT A COMPTER DE LA DATE DU 07/09/17.

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n° 3 :

Proposition d'adoption de la procédure de vente des biens mobiliers de la CMA76, des antennes et des CFA.

En conséquence de la désaffectation et le déclassement du CFA de ROUEN sis Route de Bonsecours à ROUEN et ceci à compter de la date du 07/09/17, il est proposé au Bureau de se prononcer sur l'adoption d'une procédure de vente des biens mobiliers de la CMA76, des antennes et des CFA.

Document de travail transmis préalablement :

- *Procédure de vente des biens mobiliers de la CMA76, des antennes et des CFA (Document n°3).*

Résolution 2016-2021 /2017-10 B.348 :

VOTE :

EN CONSEQUENCE DE LA DESAFFECTATION ET DU DECLASSEMENT DU CFA DE ROUEN, 41 ROUTE DE BONSECOURS A ROUEN ET CECI A COMPTER DE LA DATE DU 07/09/17,

LA PROPOSITION D'ADOPTER LA PROCEDURE DE VENTE DE BIENS IMMOBILIERS DE LA CMA76 DE SES ANTENNES ET DE SES CFA EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°7 :

CFA de DIEPPE, présentation de l'Opération de rénovation.

Intervention en séance :

- *MM. Jérémy PAYET et Guillaume MARAIS, responsable du Patrimoine et Chargé de Mission*

Point n°8 :

Agenda du Président, point sur rendez-vous et rencontres depuis le dernier Bureau.

Intervention en séance :

- M. Christophe DORE, Président de la CMA 76

Point n°6 :

Guichet Unique point d'étape dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Intervention en séance :

- Mme Céline BREBION-LEIRE, Directrice Emploi-développement-Innovation

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :

Renouvellement de l'adhésion à l'OCAR (Office du Commerce et de l'Artisanat de Rouen). Désignation d'un membre Elu représentant la CMA 76 à l'OCAR.

Document de travail transmis préalablement :

- Courrier de l'OCAR du 15/07/17 (document n°1)

Résolution 2016-2021 / 2017-10 B.349 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA 76 A L'OCAR (OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE ROUEN) A HAUTEUR DE 60 EUROS TTC ET DU MANDAT DE GUILLAUME DARTOIS, ELU REPRESENTANT LA CMA 76, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°5 :

Point sur les inscriptions en CFA.

Intervention en séance :

- Mme Clarice TARLEVE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 12h25.



**Christophe DORE,
Président de la CMA 76.**